Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE COLMAR

REGISTRE DU COMMERCE & DES SOCIETES
10, RUE DES AUGUSTINS
CS 50466
68020 COLMAR CEDEX
TEL: 03.89.24.77.45

ROUGIER CONSEILS - SOGETUDE
64 rue Jacques Mugnier
BP 2077
68059 MULHOUSE CEDEX

V/REF :
N/REF : 82 B 75 / 2016-A-3337

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 05/08/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 29/06/2016
- Nomination de commissaire aux comptes titulaire et suppléant

Concernant la société

L.K. TOURS
Société par actions simplifiée
42 rue des Jardins
68000 Colmar

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-3337 le 19/09/2016

R.C.S. COLMAR TI 323 471 276 (82 B 75)

Fait à COLMAR le 19/09/2016,

LE GREFFIER

82 B 75

L.K. TOURS
Société par actions simplifiée au capital de 45 000 Euros
Siège social : 68000 COLMAR - 42, rue des jardins
323 471 276 RCS COLMAR

TRIBUNAL D'INSTANCE
19 SEP. 2016
COLMAR

A 3334

Assemblée générale ordinaire annuelle
du 29 juin 2016

Procès-verbal de délibérations
EXTRAIT

Le 29 juin 2016, à 16 heures, au siège social, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du directoire.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Madame Michelle KUNEGEL, Présidente.

Est désigné secrétaire de séance :

- Monsieur Daniel KUNEGEL

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le bureau qui constate que les associés présents possèdent la totalité des 3 000 formant le capital et ayant le droit de vote. L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au commissaire aux comptes, accompagnée de l'avis de réception
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015
- le rapport de gestion du directoire et les rapports du commissaire aux comptes
- le rapport du conseil de surveillance
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport du directoire sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

- Rapport du conseil de surveillance

- Rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce

- Affectation du résultat

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Alain LEVY, démissionnaire

- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société SOGEX, démissionnaire

- Formalités, pouvoirs

Puis elle présente à l'assemblée le rapport de gestion du directoire, le rapport du conseil de surveillance, ainsi que les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met alors successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

.....

QUATRIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE, EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR ALAIN LEVY, DEMISSIONNAIRE

L'assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Alain LEVY de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire, et compte-tenu de la démission concomitante du commissaire aux comptes suppléant, nomme en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- La SOCIETE D'ETUDES COMPTABLES D'ALSACE ET DE LORRAINE - SECAL, société de commissaires aux comptes dont le siège est à 67200 STRASBOURG – 2, rue Henri Bergson, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 638 501 130,

et ceci pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE, EN REMPLACEMENT DE LA SOCIETE SOGEX, DEMISSIONNAIRE

L'assemblée générale après avoir pris acte de démission de la société SOGEX de ses fonctions de commissaire aux comptes suppléant, nomme en qualité de commissaire aux comptes suppléant :

- La société SECAL EXPANSION, société de commissaires aux comptes inscrite près la Cour d'Appel de Colmar, dont le siège est à 67200 STRASBOURG – 2, rue Henri Bergson, et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 385 196 167,

et ceci pour le temps restant à courir du mandat confié au titulaire ou pendant le temps où celui-ci serait temporairement empêché.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - FORMALITES, POUVOIRS

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

La Présidente
Madame Michelle KUNEGEL